

Votre commune s'organise.
Et vous ?



EPTB AUDE
SMMAR
DES RIVIÈRES & DES HOMMES

DICRI m

**DOCUMENT
À CONSERVER**

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES **RISQUES MAJEURS**

Commune d'**Azille**
2022





Chers concitoyens,

« La définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre ».

Haroun TAZIEFF

Si les catastrophes naturelles sont inévitables, la politique de prévention vise à en réduire leurs conséquences dommageables.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a pour objectif au delà du recensement des risques qui peuvent survenir sur notre commune, de vous informer, vous protéger en analysant risque par risque les bons réflexes à adopter en matière de protection des personnes et des biens, les moyens d'alerte à mobiliser et ce, de façon préventive ou au moment où le risque survient.

Je vous invite donc à en prendre connaissance. Sachez par ailleurs que la commune finalise en complément un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui a pour finalité l'organisation des secours au niveau communal en cas de survenue d'un risque majeur.

Ensemble, tous acteurs de notre sécurité, nous nous protégerons.

Georges SALIÈGE
Maire d'Azille

SOMMAIRE

- | | | | |
|---|---|---|---|
|  | 3 Comment suis-je alerté ? |  | 10 Le risque TMD (Transport de Matières Dangereuses) |
|  | 4 Le risque inondation |  | 11 Le risque sanitaire
Le risque radon |
|  | 6 Le risque feu de forêt |  | 12 Consignes inondation |
|  | 7 Le risque mouvement de terrain |  | 13 Notes |
|  | 8 Le risque sismique |  | 14 Sites internet
Contacts utiles |
|  | 9 Les risques climatiques | | |

COMMENT SUIS-JE ALERTÉ ?

En cas d'évènement grave, l'alerte à la population relève de la responsabilité du maire. Différents moyens existent sur votre commune pour vous prévenir :



APPLICATION MOBILE PANNEAUPOCKET



Vous recevez en temps réel sur votre téléphone des notifications dès que la Mairie publie une nouvelle information vous concernant.

Télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone en recherchant PanneauPocket sur App Store ou Google Play.



RADIO

100 pour 100 sur 98.5
Grand sud sur 92.5



SMS



PORTE-A-PORTE



APPEL TELEPHONIQUE

COMMENT M'INFORMER ET ANTICIPER ?

RETROUVEZ LES RISQUES EN COURS - VISUALISEZ LES PRÉCIPITATIONS EN DIRECT

Un outil d'information en période de crue, alimenté depuis les réseaux de mesures du Service de Prévision des Crues (SPC) et du SMMAR.

Il renseigne en quasi-temps réel sur les précipitations en cours et les données issues des stations de mesures du bassin versant.

Pour en savoir plus



myPredict,
l'appli qui vous met en **sécurité.**

- Avertissements personnalisés 24h24 partout dans le monde
- Visualisation des précipitations
- Information sur les risques en cours
- Conseils préventifs pour adopter les bons réflexes
- Accessible à tous pour votre sécurité et vos proches

ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES AVEC LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Télécharger mypredict



EN FAMILLE, JE ME PROTÈGE

En cas d'inondation, chacun doit être acteur de sa propre sécurité. Ce document me donne les clés pour connaître mon exposition au risque d'inondation sur le département de l'Aude et savoir comment me préparer et réagir en cas d'évènement.



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
CITOYEN



COMMUNE D'AZILLE
2022



INONDATION

Le risque sur la commune

La commune d'Azille est concernée par le risque inondation par débordement de l'Argent-Double, du ruisseau de l'Aiguille et du Premier Ruisseau. Elle est également exposée à un risque de remontée de nappe et de ruissellement en cas de pluies intenses.

Les Plus Hautes Eaux Connues

Un repère de crue est une marque qui matérialise le niveau atteint par les **Plus Hautes Eaux Connues** (PHEC) dans les zones inondables. Il permet de rappeler à la population la fréquence des débordements des rivières, les périodes d'inondations, et les risques encourus. Il constitue une source précieuse d'informations pour l'entretien de la mémoire du risque. Dans le cadre de son action en matière de sensibilisation au risque d'inondation, et dans un souci d'harmonie à l'échelle du bassin versant de l'Aude, le SMMAR, en partenariat avec les services de l'État, apporte une assistance technique aux communes en réalisant la pose des repères de crues, avec le soutien financier du Département de l'Aude, la Région Occitanie, l'Etat.



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

La commune a fait l'objet de neuf arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour cause d'inondations et coulées de boue, le plus récent en octobre 2018.

Les bons réflexes

AVANT L'ÉVÉNEMENT

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux
- Aménager les entrées d'eau possibles
- Amarrer les cuves
- Déplacer les véhicules stationnés à proximité des berges

PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école, ne pas prendre sa voiture et reporter ses déplacements
- S'informer et rester à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels
- Se soucier de ses proches, voisins et des personnes vulnérables
- Se réfugier en hauteur, ne pas descendre dans les parkings souterrains
- Ne pas s'engager sur une route inondée ni en voiture ni à pied



Écouter la radio



Couper gaz et électricité



Fermer portes et fenêtres



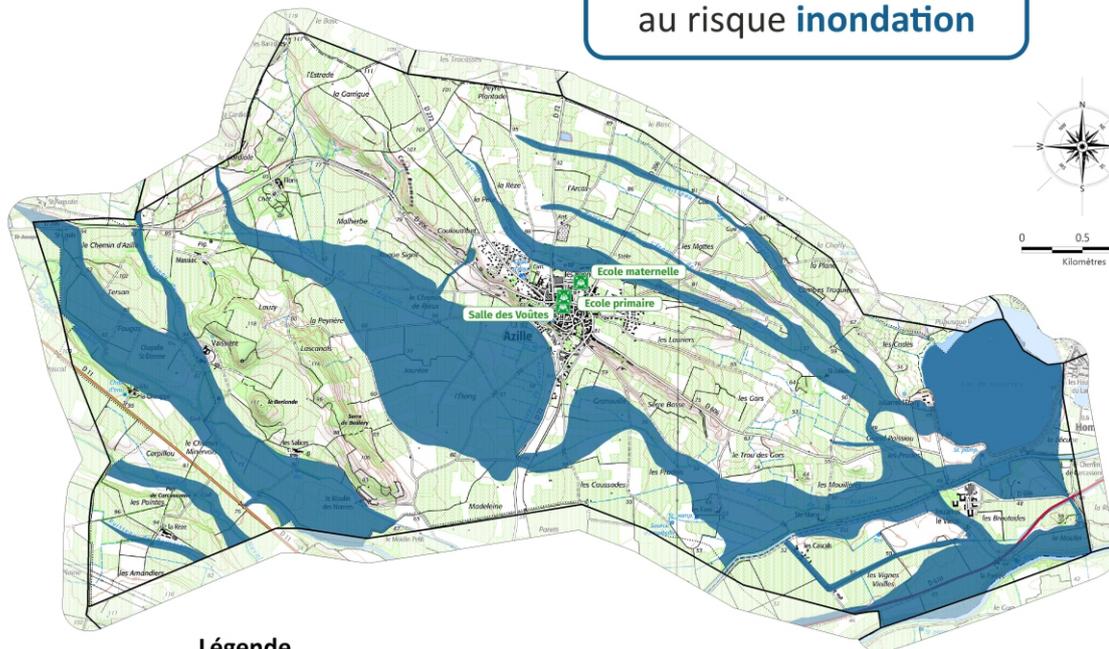
Monter dans les étages

Consignes de sécurité
À respecter

Un Plan de Prévention des Risques (PPR) inondation a été approuvé en décembre 2011. Il définit les zones exposées aux risques inondation et réglemente les constructions ou aménagements qui peuvent y être interdits ou admis avec des prescriptions.

En cas d'inondation majeure, le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) inondation est activé par le Préfet. Au niveau communal, le Maire active le plan communal de sauvegarde.

Zones soumises au risque inondation



Légende

-  Zone soumise au risque d'inondation
-  Point de rassemblement

Réalisation : CYPRES© Février 2022
Source des données : Predict
Source des fonds : Scan25® ©IGN 2018

Pour en savoir plus
Suivi hydrologique de la vallée de l'Aude et affluents (SHYVAA)



Les bons réflexes

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Se tenir informé de l'évolution de la situation
- Aérer, nettoyer les pièces et désinfecter
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais



Ne pas téléphoner



Eviter les souterrains



Ne pas prendre la voiture



Laisser les enfants à l'école

Consignes de sécurité
À respecter

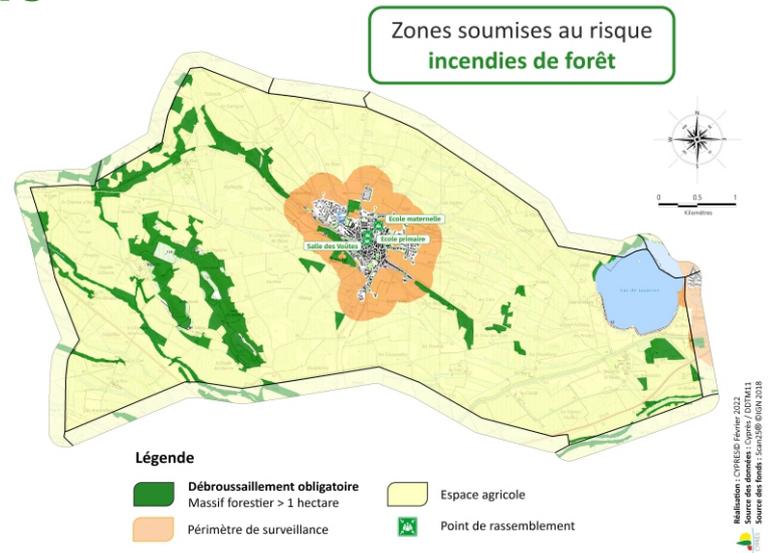


FEU DE FORÊT

Le risque sur la commune

La commune d'Azille est exposée au risque feu de forêt du fait de la présence de zones boisées et d'espaces agricoles laissés en friche sur le territoire. Ce risque est accentué à l'interface des espaces urbanisés et de la lisière boisée.

Depuis 1973, la commune a connu vingt incendies d'une surface de plus d'un hectare, le plus important en août 2015 ayant parcouru 25 hectares.



📄 Réglementation

L'**emploi du feu** dans et à moins de 200 mètres des espaces naturels combustibles (bois, forêts, landes, garrigues, maquis et friches) est interdit sauf exception.

Les **obligations légales de débroussaillage** (OLD) visent à diminuer l'intensité du feu, en diminuant la biomasse combustible et à créer une discontinuité du couvert végétal afin de ralentir la progression du feu (*article L134-6 du Code forestier*). Ces travaux sont à la charge des propriétaires. Le maire assure le contrôle de l'exécution des OLD.

Pour en savoir plus
Carte d'accès aux massifs



Les bons réflexes

AVANT L'ÉVÉNEMENT

- Débroussailler autour de son habitation
- Nettoyer les gouttières, des feuilles peuvent s'y accumuler

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Sortir protégé (chaussures et gants en cuir, vêtements en coton, chapeau), inspecter son habitation et surveiller les reprises, éteindre les foyers résiduels sans prendre de risque inutile
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN DÉPART

- Informer les pompiers le plus vite possible
- Respirer à travers un linge humide, attaquer le feu si possible

UNE MAISON PROTÉGÉE EST LE MEILLEUR DES ABRIS

- Fermer et arroser les volets, portes et fenêtres
- Occulter les aérations avec des linges humides

DANS LA NATURE

- S'éloigner du feu et des fumées le plus rapidement possible
- Ne pas sortir de votre voiture
- Fermer le gaz et couper l'électricité



Laisser les
enfants à l'école



Ne pas prendre
la voiture



S'éloigner
du feu



Ne pas
téléphoner



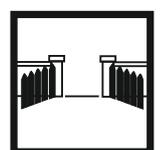
Fermer portes
et fenêtres



Couper gaz
et électricité



Rentrer dans un
bâtiment en dur



Dégager les
voies d'accès

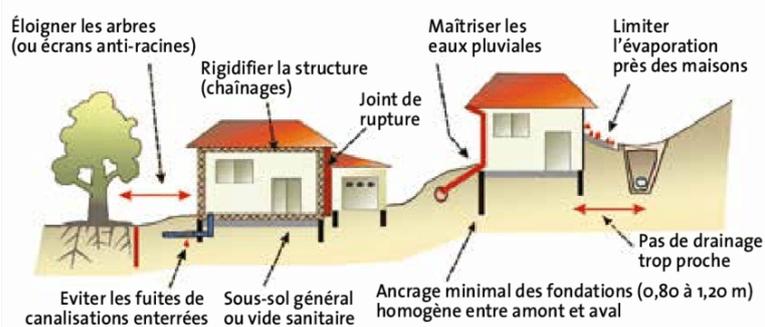
Consignes de sécurité
À respecter

MOUVEMENT DE TERRAIN

Le risque sur la commune

La commune d'Azille peut connaître des phénomènes de chutes de blocs et d'effondrements de terrain. La commune peut également connaître des phénomènes de retrait-gonflement des argiles.

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements en période humide et des tassements en périodes sèches. Le phénomène de retrait-gonflement, du fait de sa lenteur et de sa faible amplitude, ne présente pas de risque direct et immédiat pour les personnes.



Pour en savoir plus

Base de données nationale sur les mouvements de terrain

Mesures de gestion du risque

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles engendre chaque année des dégâts considérables, indemnisables au titre des catastrophes naturelles. La grande majorité des sinistres concerne les maisons individuelles. Des règles simples de construction et d'aménagement permettent ainsi de réduire le phénomène de retrait-gonflement sur les sols argileux :

- fondations profondes et rigidification de la structure par chaînage des bâtiments ;
- maîtrise des rejets d'eau ;
- contrôle de la végétation (éviter de planter trop près, élaguer les arbres)... Elles sont résumées dans le schéma à gauche.

En cas d'éboulement



S'abriter sous un meuble



Évacuer les bâtiments



Écouter la radio



Couper gaz et électricité



S'éloigner du danger

En cas d'effondrement



S'éloigner des bâtiments



Évacuer les bâtiments



Respecter les consignes

Les bons réflexes

ÉBOULEMENT

PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- A l'intérieur, se protéger la tête avec les bras, s'éloigner des fenêtres et s'abriter sous un meuble solide
- A l'extérieur, rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Fermer le gaz et l'électricité, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur
- S'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le point de regroupement
- Respecter les consignes des autorités

EFFONDREMENT

- A l'intérieur, dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas utiliser l'ascenseur.
- A l'extérieur, s'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le lieu de regroupement, respecter les consignes des autorités



Consignes de sécurité
À respecter



SÉISME

Le risque sur la commune

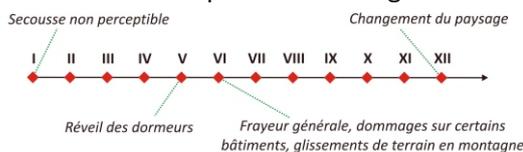
Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Le zonage sismique divise le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité qu'un séisme survienne (décret 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010).

La commune d'Azille est située en zone de sismicité faible, 2.

Magnitude - Quantité d'énergie libérée par un séisme, mesurée sur l'échelle logarithmique de Richter. D'un degré à l'autre, l'énergie est multipliée par 31,6.

Intensité - Echelle descriptive des effets et dommages constatés du séisme sur les personnes, constructions et l'environnement. Echelle arithmétique MSK à 12 degrés.



Pour en savoir plus
Géorisques - Page séismes

Mesures de gestion du risque

La réglementation impose des règles de constructions parasismiques pour les zones les plus exposées et la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme.

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance, se produira un séisme. En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables. A long terme, les prévisions sont basées sur des méthodes statistiques qui analysent la récurrence des séismes dans le temps et dans un lieu donné.

Les bons réflexes

PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- À l'intérieur : Se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse ou un meuble solide, s'éloigner des fenêtres
- À l'extérieur : Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...)
- En voiture : S'arrêter et ne pas descendre avant la fin de la secousse
- Ne pas allumer de flamme

APRÈS LA PREMIÈRE SECOUSSE

- Se méfier des répliques, ne pas rentrer dans les bâtiments
- Couper le gaz et l'électricité
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble
- S'éloigner des constructions, se diriger vers un endroit dégagé
- S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels tsunamis.

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Ne pas rentrer dans les bâtiments
- En cas d'ensevelissement, se manifester en tapant contre les parois
- Prendre contact avec les voisins qui peuvent avoir besoin d'aide
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais.



Laisser les
enfants à l'école



Pas de flamme
ni étincelle



Rester hors
des bâtiments



Ne pas
téléphoner



S'abriter sous
un meuble



Couper gaz
et électricité



Évacuer les
bâtiments



S'éloigner
du danger

Consignes de sécurité
À respecter



CLIMATIQUE

NEIGE, VERGLAS, CANICULE, ORAGE, GRAND FROID, TEMPÊTE

Le risque sur la commune

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes.

Du fait de leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel : promeneur en bord de mer, personne voulant franchir une zone inondée, à pied ou dans un véhicule, conducteur téméraire...

Il peut s'agir d'une tempête, d'un vent violent, de la neige, du grand froid, du verglas, de la grêle ou de la canicule.

Mesures de gestion du risque

La **carte de vigilance météorologique**, élaborée par Météo-France, est actualisée au moins deux fois par jour (à 6h et 16h, ou plus fréquemment en fonction de l'évolution de la situation) pour avertir la population de l'éventualité d'un phénomène dangereux dans les 24 heures qui suivent. Les médias relayent l'information dès que les deux plus hauts niveaux d'alerte (orange et rouge) sont atteints.

Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont les suivants : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.

Des **mesures spécifiques de protection** peuvent s'appliquer en cas de déclenchement d'un dispositif ORSEC spécifique grand froid, canicule...

Pour en savoir plus
Carte de vigilance météorologique



Les bons réflexes

NEIGE ou VERGLAS

- Limiter les déplacements et ne pas prendre de risques
- Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place
- Faciliter le passage des engins de dégagement des routes
- Dégager la neige et saler les trottoirs devant votre domicile
- Ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol

ORAGE

- Ne pas s'abriter sous les arbres
- En voiture, rester à l'intérieur et se garer dès que possible dans une zone non exposée. Eteindre le moteur et ne pas toucher aux parties métalliques.
- Éviter les déplacements, les promenades en forêt et les sorties en montagne
- Signaler sans attendre les départs de feux aux pompiers

GRAND FROID

- S'habiller chaudement et ne pas garder de vêtements humides
- Assurer la ventilation des habitations une fois par jour
- Signaler au « 115 » les personnes en difficulté
- Rester en contact avec les personnes vulnérables de votre entourage

CANICULE

- Limiter les déplacements
- En cas de sortie porter un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleurs claires
- Maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Les ouvrir la nuit, en provoquant des courants d'air. Entre-fermer les volets des fenêtres exposées au plein soleil
- Avoir accès à un endroit frais au moins deux heures par jour
- Boire le plus possible, même sans soif. Ne pas consommer d'alcool (cela amplifie la déshydratation)
- S'informer de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et les aider à manger et à boire

TEMPÊTE

AVANT

- Enfermer ou arrimer les objets susceptibles d'être emportés
- Gagner un abri en dur et fermer portes et volets

PENDANT

- Ne sortir en aucun cas
- Débrancher les appareils électriques

APRES

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, aux menaces de chutes (cheminées, toitures, poteaux ...)
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre



TMD

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le risque sur la commune

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation. Le TMD génère un risque directement lié à la dangerosité des produits (inflammable, toxique, explosif ou radioactif).

La commune d'Azille est concernée par le transport de matières dangereuses par voie routière (D610).

Mesures de gestion du risque

Le TMD par route fait l'objet d'une réglementation internationale qui impose des normes de fabrication aux véhicules, des formations aux chauffeurs, des signalisations spécifiques. Au niveau local, le maire et le préfet peuvent imposer des restrictions de circulation et de stationnement sur les axes les plus dangereux ainsi que des axes de circulation obligatoires.

En cas d'évènement lié à un TMD, le Préfet active le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) TMD. Au niveau communal, le maire active le plan communal de sauvegarde.

Bureau d'analyses des Risques et Pollutions industrielles (BARPI)
Base de données des accidents (ARIA)

Pour en savoir plus



Les bons réflexes

SI VOUS ÊTES TÉMOIN DE L'ACCIDENT

- Donner l'alerte aux pompiers, à la police ou gendarmerie en précisant :
 - le lieu exact
 - le moyen de transport
 - la nature du sinistre

EN CAS DE FUITE DE PRODUIT

- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri
- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit, ne pas fumer
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique

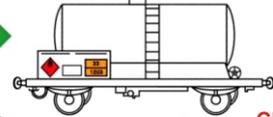
APRÈS L'ALERTE

- Aérer le local de mise à l'abri
- Si vous pensez avoir été touché par un produit toxique et en cas d'irritation : se doucher, changer de vêtements et se présenter à un médecin

Reconnaître les véhicules TMD

Les véhicules TMD comportent des panneaux indiquant la nature du risque. Un panneau orange permet d'identifier la matière transportée.

Classe 2 : Gaz
GPL, Butane, Azote



Classe 3
Liquides
inflammables
Essence, Gasoil

Plaque Orange

33
1233

Code danger

Code matière



Appeler les
secours



Rentrer dans un
bâtiment en dur



Couper gaz
et électricité



Écouter
la radio



Respecter les
consignes



Laisser les
enfants à l'école



Pas de flamme
ni d'étincelle



Ne pas
téléphoner

Consignes de sécurité
À respecter

SANITAIRE

Définition

On appelle risque sanitaire un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations.

Il s'agit des effets sur la santé survenant à la suite d'une exposition de l'homme ou de l'animal à une source de contamination et qui nécessite une réponse adaptée du système de santé. Le risque sanitaire dépend donc de la nature du contaminant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'homme.

COVID 19

La COVID 19 due au virus SARS-CoV2 est un nouveau coronavirus identifié en décembre 2019 en Chine pouvant provoquer des pathologies sévères (détresse respiratoire, fatigue intense, fièvre...). Ce virus est d'autant plus dangereux qu'il est très contagieux : en l'absence de mesures de protection, chaque personne infectée peut contaminer au moins 3 personnes, même sans en ressentir les symptômes.

Pour diminuer la circulation du virus sur un territoire, des mesures sanitaires préventives peuvent être appliquées (fermetures de lieux de rassemblement, restrictions de circulation, confinement de la population, port du masque, distanciation physique).

Une campagne de vaccination de masse est également mise en oeuvre.

Que faire en cas de risque sanitaire avéré?

- Écoutez et respectez les consignes des pouvoirs publics ; elles peuvent évoluer selon la situation ;
- Adoptez les gestes simples qui vous seront recommandés ;
- Respectez les règles particulières éventuelles de circulation des personnes et des animaux ;
- En cas de symptômes, contactez votre médecin traitant ou le 15.



RADON

Qu'est-ce que le radon ?

Le radon est un gaz naturel radioactif, inodore et incolore dont l'inhalation présente un risque pour la santé.

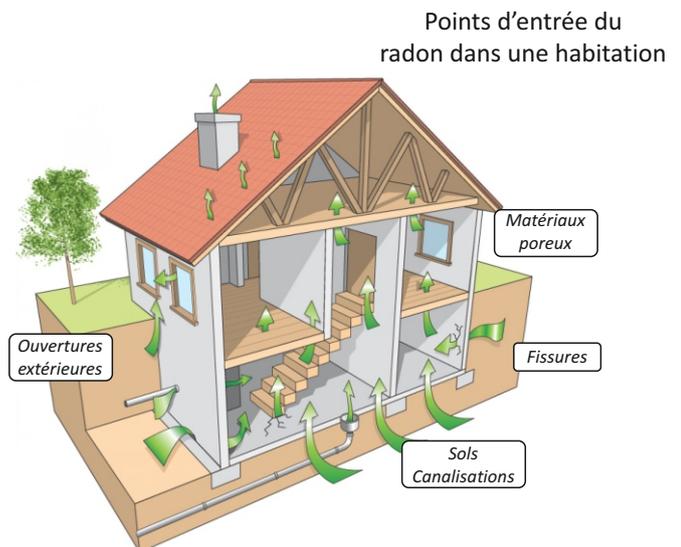
Ce gaz provenant de la désintégration de l'uranium et du radium au sein de la croûte terrestre se diffuse dans l'air et se dissout dans l'eau. Il émet des particules rayonnantes, qui une fois inhalées se logent dans les voies respiratoires et favorisent l'apparition et le développement du cancer des poumons.

La commune d'Azille est à potentiel radon de catégorie 2.

Où se localise-t-il ?

Sa présence et sa concentration ne sont pas homogènes sur le territoire : cela dépend des propriétés de la roche et du sol, et des caractéristiques des habitations (architecture, ventilation, chauffage, etc.).

En savoir plus :
Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire - www.irsn.fr - Agence nationale de l'habitat - www.anah.fr



Comment s'en prévenir ?

Pour mettre en place des moyens de lutte, la teneur en radon de l'air doit être mesurée à l'aide d'un dosimètre. Selon les résultats de ce dépistage et des caractéristiques de l'habitation, les mesures concerneront l'amélioration :

- de l'étanchéité (limitation du transit du radon par le sol),
- de la ventilation (renouvellement de l'air),
- du système de chauffage (aspiration du radon).



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

PLUIE - INONDATION

les 8 bons comportements en cas de pluies intenses



Je m'informe
et je reste à l'écoute
des consignes des autorités
dans les médias et sur les
réseaux sociaux en suivant
les comptes officiels



**Je ne prends pas
ma voiture
et je reporte
mes déplacements**



**Je me soucie
des personnes
proches,**
de mes voisins et des
personnes vulnérables



**Je m'éloigne
des cours d'eau**
et je ne stationne pas sur
les berges ou sur les ponts



Je ne sors pas
Je m'abrite dans un bâti-
ment et surtout pas sous
un arbre pour éviter un
risque de foudre



**Je ne descends pas
dans les sous-sols
et je me réfugie
en hauteur,
en étage**



ROUTE INONDÉE

**Je ne m'engage
ni en voiture
ni à pied**
Pont submersible, gué,
passage souterrain... Moins
de 30 cm d'eau suffisent
pour emporter une voiture



**Je ne vais pas
chercher mes
enfants à l'école,**
ils sont en sécurité

pluie-inondation.gouv.fr

#PluieInondation

JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes localement dangereux

J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ

Radio et lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux

JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

Ma mairie
112 ou **18** Pompiers
114 pour les personnes sourdes et malentendantes
15 SAMU
17 Gendarmerie, Police

Hôtel du département de l'Aude
Allée Raymond Courrière
11 855 CARCASSONNE Cedex 09
04 68 11 63 02
contact@smmar.org / www.smmar.org



EPTB AUDE
SMMAR
DES RIVIÈRES & DES HOMMES

Sites internet

- > Site internet de la Mairie d'Azille : www.mairie-azille.com
- > Site internet du Conseil départemental de l'Aude pour l'information routière : www.inforoute11.fr
- > Site internet de la Préfecture de l'Aude : www.aude.gouv.fr
- > Site internet du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières : www.smmar.org
- > Site internet de Météo-France : www.meteofrance.com
- > Portail de la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr
- > Centre d'information pour la prévention des risques (Cypres) : www.cypres.org

Contacts utiles

Mairie d'Azille : **04.68.91.40.08 - 24 allée Pol Lapeyre - 11700 Azille**
Préfecture de l'Aude : **04.68.10.27.00**
Pompiers : **18 ou 112 (depuis un portable)**
SAMU : **15**
Gendarmerie : **17**
Météo-France : **05.67.22.95.00 - <http://france.meteofrance.com>**

PREDICT

20 rue Didier Daurat
34170 CASTELNAU-LE-LEZ
04 67 17 11 10
contact@predictservices.com



BRLI

1105 Av. Pierre Mendès France - BP 94001
30000 NIMES Cedex 5
04 66 87 50 00
dc.brli@brli.fr



CYPRES

Rte de la Vierge Cs1
13696 Martigues Cedex
04 42 13 01 00
cypres@cypres.org



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional